



RAPPORT D'ENQUETE SUR LES INTENTIONS FUTURES DES DEPLACES INTERNES INSTALLES EN COMMUNAUTES D'ACCUEIL

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MAI 2023

Crédit photo : chef de ménage en train de répondre aux questions d'un enquêteur de la DTM à Bambouti (Haut-Mbomou) © Auteur : ONG JUPEDEC, décembre 2022.

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration, de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Le suivi des déplacements (DTM, round 17) a été réalisé grâce au soutien de Bureau for Humanitarian Assistance (BHA), European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (ECHO) ainsi que les Fonds Humanitaires (FH).

© 2023 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".



SOMMAIRE

Résumé exécutif.....	1
Introduction.....	3
Méthodologie	4
Aperçu des déplacements.....	6
Intentions futures des déplacés internes.....	10
<i>Intégration locale durable</i>	11
<i>Retour</i>	12
<i>Réinstallation</i>	15
Conclusion.....	16

RESUME EXECUTIF

L'enquête sur les intentions futures des populations déplacées internes (PDI) a été menée par la matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM) entre le 01^{er} mai et le 05 juin 2023 auprès des ménages PDI en communautés d'accueil. Ces évaluations sont nécessaires dans ce contexte de crise volatile durant lequel des ménages se déplacent dans des localités considérées comme plus sécurisées, puis peuvent être tentés de retourner dans leur zone d'origine en cas d'amélioration de la situation sécuritaire ou de s'établir durablement dans leur zone de déplacement. Une meilleure connaissance des intentions futures de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable permet de mieux informer les stratégies et programmes humanitaires d'urgence et de solutions durables en République centrafricaine (RCA).

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 13 116 ménages PDI en communautés d'accueil. L'échantillon reste représentatif au niveau sous-préfectoral selon un niveau de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de maximum 5 pour cent par sous-préfecture. La répartition de l'échantillon dans chaque sous-préfecture a été déterminée proportionnellement au poids de la population déplacée dans chaque commune. L'enquête a été menée dans environ 70 pour cent des villages d'accueil des PDI tirés aléatoirement. Dans chaque village couvert, les ménages ont été sélectionnés selon une méthode aléatoire systématique (tourner le stylo)¹. La collecte de données a couvert la ville de Bangui et les 16 préfectures du pays.

<p>Déplacements</p>		<ul style="list-style-type: none"> La DTM a répertorié au total 67 454 ménages PDI en communauté d'accueil qui représentent 72 pour cent des PDI à l'échelle nationale. Le reste des ménages (26 152 (28%)) sont installés dans des sites de déplacement et lieux de regroupement². Environ 38 pour cent des ménages PDI en communauté d'accueil sont en situation de déplacement prolongé car déplacés depuis au moins 4 ans (entre 2014 et 2018). En outre, 4 pour cent des ménages se sont déplacés en 2019 et 58 pour cent entre 2020 et 2023.
<p>Intentions futures</p>		<ul style="list-style-type: none"> La majorité des ménages en communauté d'accueil (69%) souhaitent une intégration locale durable dans leur zone de déplacement actuel, 13 pour cent ont l'intention de retourner dans leur lieu de résidence initial, 3 pour cent souhaitent être réinstallés dans une autre zone et le reste (15%) sont soit indécis ou ne souhaitent pas bénéficier de solutions durables pour le moment.
<p>Intégration locale durable</p>		<ul style="list-style-type: none"> L'intégration locale durable dans la zone de déplacement actuel constitue la solution durable souhaitée par la majorité des ménages PDI en communautés d'accueil (69%). Ce taux dépasse 80 pour cent des PDI dans les préfectures de Kemo (92%), Mambere-Kadei (93%), Sangha-Mbaere (92%), Mbomou (81%), et Ouaka (80%). L'intégration locale en tant que solution durable privilégiée est motivée par plusieurs facteurs. Les plus déterminants sont la sécurité de la zone de déplacement, la durée de déplacement du ménage, l'accès à des opportunités économiques et la création de liens familiaux et communautaires dans la zone de déplacement. Les besoins prioritaires des ménages pour appuyer leur intégration locale durable sont par ordre d'importance les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (30%) et l'accès à des abris convenables (28%). Les autres besoins cités sont l'accès à la nourriture, un environnement sécuritaire sûr et protecteur et l'accès à des services de base (eau, hygiène et assainissement, éducation, santé etc.).

¹ A partir du centre du village, chaque enquêteur choisit aléatoirement une direction à parcourir en faisant tourner un stylo. Ensuite, il/elle marche jusqu'à la limite extérieure du village suivant la direction indiquée par le stylo ; il/elle compte le nombre d'abris sur l'axe (si le village est de petite taille) ou de minutes nécessaires pour parcourir l'axe (si le village est de taille moyenne ou grande) et divise ce nombre par la cible de ménages à enquêter. On obtient ainsi un chiffre X qui est utilisé pour sélectionner les ménages à enquêter sur cet axe. En marchant depuis la limite extérieure du village l'enquêteur vers le centre, l'enquêteur choisit le X^{ème} ménage, ensuite le X^{ème} ménage après le premier et ainsi de suite.

² Displacement Tracking Matrix (DTM). [Rapport de suivi des déplacements, Round 18](#), Mai 2023

RESUME EXECUTIF

<p>Retour</p>		<ul style="list-style-type: none"> • 13 pour cent des ménages souhaitent retourner en zone d'origine dans les six prochains mois. Les principaux facteurs motivant l'intention de retour des ménages sont par ordre d'importance le manque d'opportunités économiques dans la zone de déplacement (40%), l'absence d'autres membres de la famille restés dans la zone d'origine (19%) et l'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine (17%). • Le pourcentage de PDI en communautés d'accueil souhaitant retourner en zone d'origine est plus élevé dans les préfectures de Lobaye (40%), Bangui (31%), Haute-Kotto (24%) et Bamingui-Bangoran (20%). • Les déplacements des PDI se font majoritairement à l'intérieur de la même préfecture. En effet, 75 pour cent des déplacements ont eu lieu dans la même préfecture dont 55 pour cent au sein de la même sous-préfecture². Les déplacements dans la même aire géographique (préfecture ou sous-préfecture) facilitent la mise en oeuvre des programmes d'appui au retour. • Les besoins prioritaires pour le retour des ménages sont par ordre d'importance la sécurité dans les zones de retour (33%), la construction et réhabilitation des abris (32%) et les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (21%). En plus de ces trois besoins prioritaires, les autres besoins cités sont les services de base (eau, hygiène et assainissement), la santé et les services de protection.
<p>Réinstallation</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Une faible proportion de ménages (3%) a exprimé l'intention de se réinstaller durablement dans une autre zone (différente de leur lieu d'origine) dans les 6 prochains mois. Ce pourcentage atteint 10 pour cent dans la ville de Bangui. • La quasi-totalité des ménages souhaitant une réinstallation ont prévu de s'installer dans une autre localité en RCA (96%), principalement dans la même préfecture, contre 4 pour cent qui ont exprimé le souhait de se réinstaller dans les pays frontaliers (République Démocratique du Congo, Tchad et Cameroun). • Les besoins prioritaires pour la réinstallation des ménages sont très comparables aux besoins prioritaires pour le retour. Les besoins les plus cités sont les moyens de subsistance (34%), les abris convenables (30%) et la sécurité assurée dans la future zone d'installation (16%).

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la République centrafricaine (RCA) est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux conflits armés, aux conflits intercommunautaires ou provoquées par des tensions entre agriculteurs et éleveurs dans certaines zones. Après une montée de la crise pendant la période électorale de fin 2020, la situation sécuritaire est restée volatile jusqu'au premier semestre 2023 marquée par des affrontements armés opposant les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) aux groupes armés non-étatiques luttant pour le contrôle des territoires. Si la sécurité s'est globalement améliorée dans certaines villes, le retranchement des groupes armés non-étatiques au niveau des axes continue à occasionner des déplacements de populations à l'échelle nationale. Pour autant, le pays est également rythmé par des vagues de retours dans certaines zones après le retrait des éléments armés.

En réponse aux crises qui affectent le pays, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) déploie depuis 2013, à côté de ses assistances auprès des populations vulnérables, la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM* en anglais). Cet outil permet de collecter des informations sur les déplacements et les besoins humanitaires multisectoriels dans les zones affectées par les crises et de conduire des enquêtes ponctuelles auprès des populations affectées.

A travers sa composante d'enquêtes sur les intentions futures des ménages, la DTM déploie une enquête auprès des ménages déplacés internes pour estimer les intentions futures de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable à une fréquence semestrielle. Ces évaluations contribuent à informer et orienter les stratégies de solutions durables dans le pays.

Ce rapport présente les résultats clés de l'enquête sur les intentions futures des ménages PDI **en communautés d'accueil**, menée entre le 01^{er} mai et le 05 juin 2023 dans la ville de Bangui et les 16 préfectures du pays. Cette enquête réalisée auprès de 13 116 ménages est représentative à l'échelle sous-préfectorale (admin 2). L'évaluation est focalisée sur les solutions durables souhaitées par les ménages ainsi que les conditions et besoins pour la mise en oeuvre des solutions durables.

Ce rapport donne dans un premier temps un aperçu de la situation de déplacement des ménages installés en communautés d'accueil, puis présente les résultats clés sur les intentions futures de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable.

METHODOLOGIE

L'enquête a été menée entre le 01^{er} mai et le 05 juin 2023 auprès d'un échantillon total de 13 116 ménages PDI en communautés d'accueil. La collecte de données a couvert la ville de Bangui et les 16 préfectures du pays : Bamingui-Bangoran, Basse-Kotto, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Kémo, Lobaye, Mambere-Kadei, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambere, Ombella-Mpoko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Sangha-Mbaere et Vakaga. Le questionnaire déployé a été focalisé sur les conditions de déplacement, les intentions de retour, de réinstallation et d'intégration locale durable. L'échelle de représentativité est la sous-préfecture (admin 2) et l'échantillon a été élaboré selon un niveau de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de maximum 5 pour cent par sous-préfecture. La répartition de l'échantillon dans chaque sous-préfecture a été déterminée proportionnellement au poids de la population dans chaque commune. Les enquêtes ont été menées dans 70 pour cent des villages accueillant des PDI tirés aléatoirement. Dans chaque village, les ménages ont été interrogés selon une méthode aléatoire systématique. A partir du centre du village, chaque enquêteur choisit aléatoirement une direction à parcourir en faisant tourner un stylo.

Ensuite, il/elle marche jusqu'à la limite extérieure du village suivant la direction indiquée par le stylo ; il/elle compte le nombre d'abris sur l'axe (si le village est de petite taille) ou de minutes nécessaires pour parcourir l'axe (si le village est de taille moyenne ou grande) et divise ce nombre par la cible de ménages à enquêter. On obtient ainsi un nombre considéré comme l'intervalle numérique utilisée pour sélectionner les ménages à enquêter sur cet axe. En marchant depuis la limite extérieure du village vers le centre, l'enquêteur sélectionne les ménages à interroger en respectant cet intervalle. La collecte de données a été réalisée par dix partenaires de mise en oeuvre qui sont des organisations non gouvernementales nationales formées par l'équipe de la DTM à Bangui. L'analyse des résultats se base prioritairement sur les données primaires issues de cette enquête et fait également recours à des données secondaires, notamment les résultats du round 18⁴ du suivi des déplacements (mai 2023) ainsi que l'enquête sur les intentions futures des PDI installées sur les sites de déplacement menée en décembre 2022⁵.

Récapitulatif de l'échantillon :

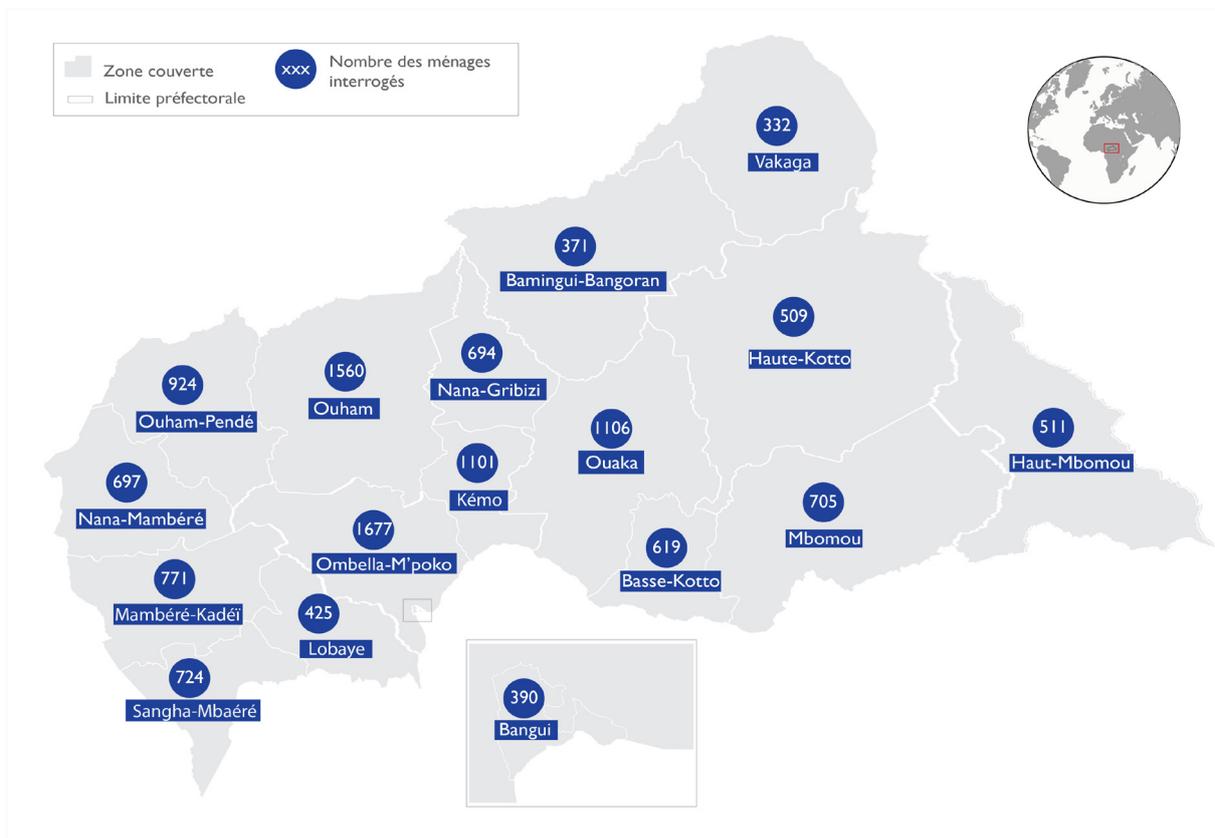
Préfecture	Nombre de ménages PDI	Nombre d'enquêtes réalisées	Niveau de confiance	Marge d'erreur
Bamingui-Bangoran	1 073	371	95%	4%
Bangui	10 157	390	95%	5%
Basse-Kotto	2 979	619	95%	4%
Haute-Kotto	4 454	509	95%	4%
Haut-Mbomou	1 659	511	95%	5%
Kémo	3 229	1 101	95%	4%
Lobaye	751	425	95%	2%
Mambere-Kadei	2 355	771	95%	3%
Mbomou	1 549	705	95%	3%
Nana-Gribizi	3 705	694	95%	4%
Nana-Mambere	3 039	697	95%	3%
Ombella-Mpoko	11 507	1 677	95%	2%
Ouaka	6 865	1 106	95%	3%
Ouham	9 597	1 560	95%	2%
Ouham-Pendé	1 506	924	95%	2%
Sangha-Mbaere	2 182	724	95%	3%
Vakaga	847	332	95%	5%

⁴ Displacement Tracking Matrix (DTM). [Rapport de suivi des déplacements. Round 18](#), Mai 2023

⁵ DTM. [Enquête sur les intentions futures des déplacés internes installés sur les sites](#), Décembre 2022.

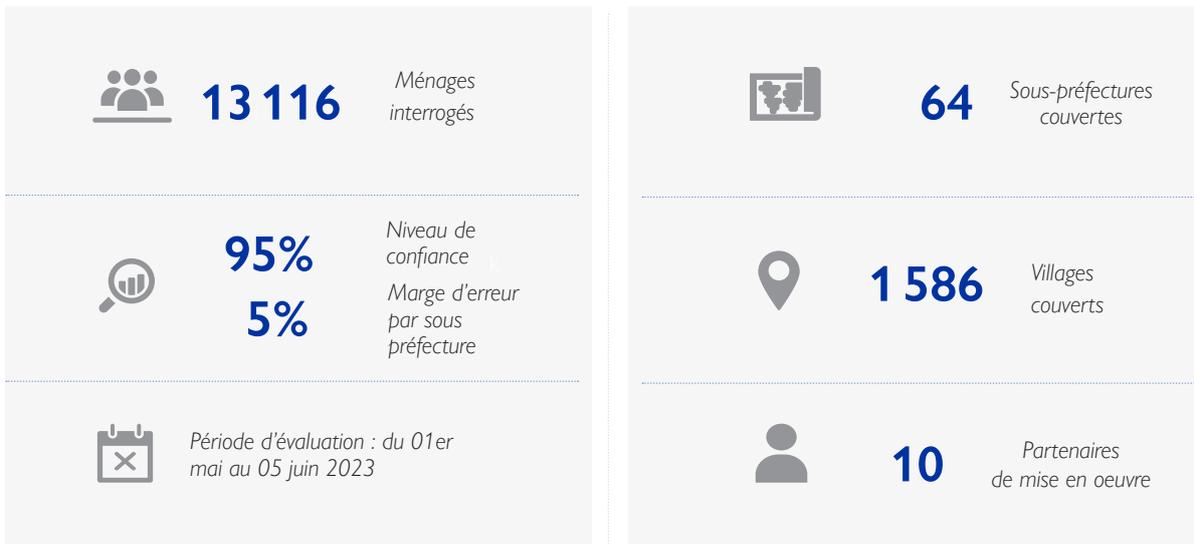
METHODOLOGIE

Couverture géographique de l'enquête :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

Q Récapitulatif de la méthodologie :



APERÇU DES DEPLACEMENTS

Dynamiques de déplacement

La DTM a répertorié au total 335 143 personnes déplacées internes (PDI) en communautés d'accueil (67 454 ménages) qui représentent 72 pour cent des PDI à l'échelle nationale. Les préfectures qui concentrent le plus grand nombre de PDI sont respectivement l'Ombella-Mpoko (56 304), Bangui (50 733), l'Ouham (46 393) et la Ouaka (36 536). La forte présence des PDI en communautés d'accueil dans les zones de Bangui et Ombella-Mpoko est liée au constat que ces zones accueillent majoritairement des déplacés internes provenant d'autres préfectures du pays dans 40 pour cent des localités. Ces derniers, après un premier déplacement initial à l'intérieur de leur préfecture à la suite de violences, effectuent souvent des déplacements secondaires ou multiples vers la capitale (Bangui) et sa périphérie pour espérer un meilleur accès aux services de base et à des opportunités économiques.

Durée du déplacement

Environ 38 pour cent des déplacés internes en communauté d'accueil sont en situation de déplacement prolongé car déplacés depuis au moins 4 ans. Ces derniers seront potentiellement plus enclins à opter pour des solutions d'intégration locale durable au sein des communautés où ils ont développé des attaches familiales ou communautaires.

En outre, 4 pour cent des PDI se sont déplacés en 2019. Cette proportion de personnes déplacées pour la première fois en 2019 est plus faible car il s'agit d'une année de relative stabilité suscitée par les accords de paix de Khartoum. Par ailleurs, 58 pour cent se sont déplacés entre 2020 et 2023 principalement en raison des violences armées sporadiques opposant des groupes armés non-étatiques rivaux et contre les Forces Armées centrafricaines (FACA).

Causes de déplacement

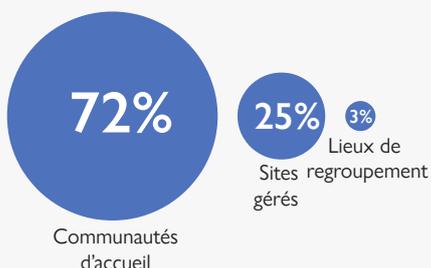
Les affrontements armés, tensions communautaires et crises politiques restent la principale cause de déplacement de la quasi-totalité des PDI en communautés d'accueil (94%). Ceci constitue également le premier facteur de déplacement dans chacune des seize préfectures du pays et la ville de Bangui. En outre, 5 pour cent des PDI en communautés d'accueil se sont déplacés en raison de conflits liés à la présence de transhumants armés (ce pourcentage atteint 23% dans le Bamingui-Bangoran et 13% dans l'Ouham) et le reste (1%) à la suite de désastres (inondations et incendies). Il faut considérer que les déplacements suscités par les inondations seront plus importants pendant la période hivernale de juin à novembre.

Nombre de PDI en communauté d'accueil

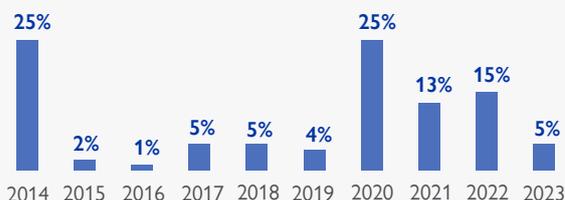


335 143 individus
67 454 ménages

Répartition des ménages PDI par milieu de déplacement :



Période de déplacement :



Causes de déplacement :

Motifs de déplacement des PDI	% de PDI
Affrontements entre éléments armés	53%
Crise politique (d'avant 2014)	23%
Crise liée aux élections de 2020	17%
Conflits liés à la transhumance	5%
Inondations	1%
Incendies / sécheresse	1%

APERCU DES DEPLACEMENTS

Zones d'origine des PDI

D'après le dix-huitième cycle de suivi des déplacements de la DTM (round 18), les déplacements des PDI se font majoritairement à l'intérieur de la même préfecture. En effet, 75 pour cent des déplacements ont eu lieu dans la même préfecture dont 55 pour cent au sein de la même sous-préfecture. Les déplacements dans la même aire géographique (préfecture ou sous-préfecture) facilitent la mise en oeuvre des programmes d'appui au retour.

En revanche, certaines préfectures telles que Kemo, Ombella-Mpoko et Bangui accueillent au moins 40 pour cent de PDI provenant d'autres préfectures. Dans le Kemo, environ la moitié des PDI (48%) proviennent de la Nana-Gribizi (Kaga-Bandoro et Mbres). Le choix d'installation des PDI originaires d'autres préfectures dans les zones de Bangui, Ombella-Mpoko et Kemo s'explique par de meilleures perspectives d'accès à des opportunités économiques.

Principales sous-préfectures d'origine des PDI (par préfecture) :

<i>Préfecture de Nana-Gribizi</i>		<i>Préfecture d'Ouham</i>		<i>Préfecture de Basse-Kotto</i>	
Sous-préfecture d'origine	Pourcentage	Sous-préfecture d'origine	Pourcentage	Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Kaga-Bandoro	51%	Batangafo	19%	Zangba	50%
Mbres	23%	Bossangoa	15%	Alindao	29%
Bakala	5%	Bouca	14%	Mobaye	11%
Mala	5%	Nana-Bakassa	12%	Satema	4%
Dekoa	4%	Kabo	11%	Mingala	2%
Kabo	2%	Nangha-Boguila	10%	Kembe	1%
Grimari	2%	Markounda	8%	Kouango	1%
Bamingui	2%	Paoua	3%	Ippy	1%
Autres	6%	Autres	8%	Autres	1%

<i>Préfecture de Ouaka</i>		<i>Préfecture d'Ouham-Pendé</i>		<i>Préfecture de Nana-Mambere</i>	
Sous-préfecture d'origine	Pourcentage	Sous-préfecture d'origine	Pourcentage	Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Ippy	39%	Ngaoundaye	39%	Bouar	24%
Kouango	27%	Koui	16%	Baboua	19%
Bambari	19%	Paoua	15%	Bocaranga	11%
Alindao	8%	Bozoum	9%	Bozoum	10%
Bria	2%	Bocaranga	8%	Abba	8%
Grimari	1%	Bossemtele	6%	Baoro	7%
Kembe	1%	Yaloke	1%	Carnot	6%
Bakala	1%	Nangha-Boguila	1%	Ngaoundaye	3%
Autres	2%	Autres	5%	Autres	12%

APERCU DES DEPLACEMENTS

Préfecture de Vakaga

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Ouadda	48%
Birao	38%
Bria	3%
Ouanda-Djalle	3%
Ndele	3%
Bambari	2%
Bangui	2%
Alindao	1%
Autres	0%

Préfecture de Mbomou

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Bakouma	71%
Zemio	10%
Rafai	4%
Gambo	4%
Bangassou	3%
Alindao	2%
Djema	2%
Bambari	1%
Autres	3%

Préfecture de Bamingui-Bangoran

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Ndele	65%
Bria	9%
Birao	6%
Mbres	6%
Bamingui	5%
Kaga-Bandoro	2%
Ouadda	2%
Bambari	1%
Autres	4%

Préfecture de Mambere-Kadei

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Gamboula	21%
Gadzi	20%
Berberati	18%
Carnot	12%
Amada-Gaza	12%
Bouar	5%
Baoro	2%
Nola	2%
Autres	8%

Préfecture de Sangha-Mbaere

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Nola	56%
Berberati	17%
Bayanga	11%
Bambio	5%
Boda	2%
Bossangoa	2%
Mbaiki	2%
Sosso-Nakombo	1%
Autres	4%

Préfecture de Kemo

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Kaga-Bandoro	25%
Mbres	22%
Ndjoukou	17%
Grimari	8%
Dekoa	7%
Mala	6%
Sibut	4%
Bambari	3%
Autres	8%

Préfecture de Lobaye

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Mbaiki	29%
Boda	25%
Boganangone	12%
Boganda	10%
Mongoumba	3%
Yaloke	3%
Bossebele	2%
Gadzi	2%
Autres	14%

Ville de Bangui

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Bangui	51%
Bimbo	7%
Bambari	7%
Kaga-Bandoro	5%
Boali	4%
Alindao	3%
Mbaiki	2%
Batangafu	2%
Autres	19%

Préfecture de Haut-Mbomou

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Obo	73%
Zemio	19%
Rafai	5%
Bambouti	1%
Djema	1%
Bangassou	0,5%
Bakouma	0,5%

APERCU DES DEPLACEMENTS

Préfecture d'Ombella-Mpoko

Sous-préfecture d'origine	Pourcentage	Sous-préfecture d'origine	Pourcentage	Sous-préfecture d'origine	Pourcentage
Yaloke	10%	Boganangone	4%	Ndjoukou	2%
Bimbo	8%	Batangafo	4%	Berberati	1%
Bossebele	8%	Boali	3%	Mbres	1%
Bogangolo	8%	Damara	3%	Sibut	1%
Bossangoa	8%	Dekoa	3%	Mbaiki	1%
Kaga-Bandoro	6%	Gadzi	3%	Bouar	1%
Bangui	6%	Bambari	2%	Alindao	1%
Bouca	6%	Boda	2%	Autres	8%

ABRIS

Typologie des abris

La nature dominante des abris des ménages PDI dans leur zone d'origine est les abris constitués de matériaux semi-durables (briques, toitures, tôles), communément appelés habitats traditionnels en paille. En effet, 85 pour cent des PDI ont ce type d'abris dans leur lieu de résidence initial. La typologie dominante des abris (principalement semi-durables) est importante à prendre en compte en cas de futures assistances en abris dans les zones de retour.

L'état des abris est critique : environ 44 pour cent des ménages ont leurs abris complètement détruits ou sérieusement endommagés dans leur lieu de résidence initial. Ce pourcentage dépasse 50 pour cent dans les préfectures d'Ouham-Pendé (79%), Kemo (59%) et Nana-Mambere (53%). Ces dommages sur les abris sont surtout liés aux conflits entraînant parfois des incendies volontaires ainsi que les aléas naturels climatiques (inondations et incendies domestiques). Ainsi, la réhabilitation des abris peut favoriser le retour des ménages dans leur zone d'origine.

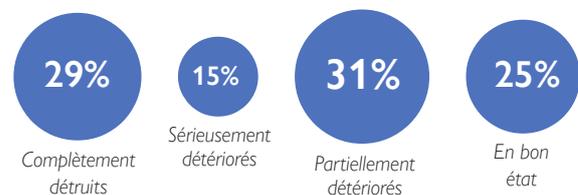
Etat de la propriété

La grande majorité des ménages PDI en communautés d'accueil (88%) sont propriétaires de leur logement dans leur lieu de résidence initial. Pour autant, seulement 5 pour cent des ménages PDI propriétaires détiennent une attestation ou preuve de propriété. Ceci représente un risque pour la récupération de leur abri après le retour. Ainsi, 19 pour cent des ménages craignent un risque d'occupation de leur abri dans leur lieu de retour.

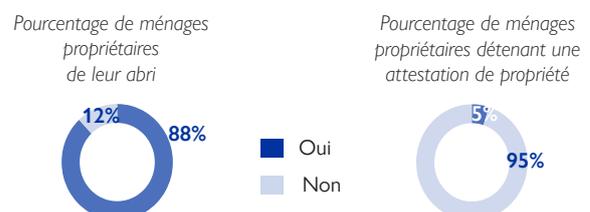
Typologie dominante des abris en zone d'origine :

En zone d'origine	Nature des abris
11%	Structure permanente (parpaings, avec toiture et tôle)
81%	Structure semi-permanente (briques + toiture + tôle)
3%	Abri d'urgence (branches + paille)
5%	Abri d'urgence (branches + bâches)

Etat des abris des PDI en zone d'origine :



Etat de la propriété en zone d'origine :

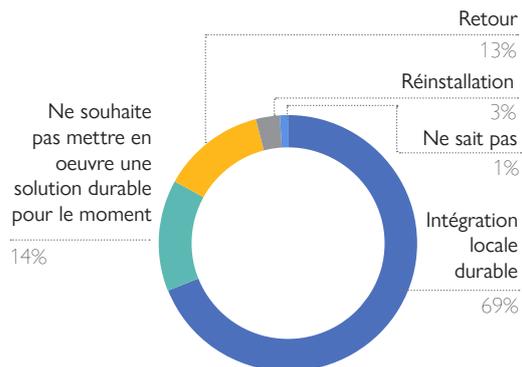


INTENTIONS FUTURES DES PDI

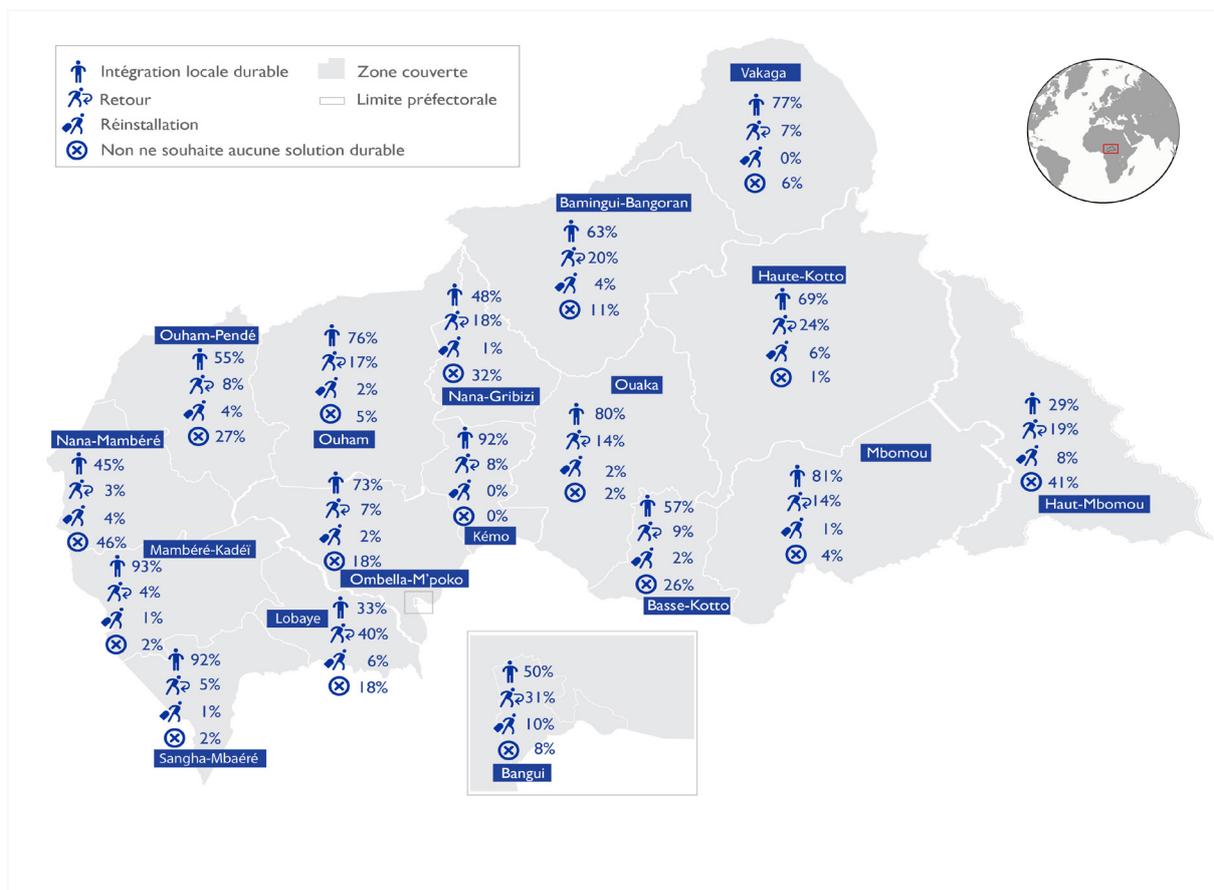
Intentions futures des ménages PDI dans les six prochains mois

L'évaluation a permis d'estimer les solutions durables souhaitées par les ménages déplacés internes en communautés d'accueil dans les six prochains mois. La grande majorité des ménages (69%) en communautés d'accueil a l'intention de s'intégrer localement et durablement dans leur zone de déplacement actuel. En outre, 14 pour cent ne souhaitent appliquer aucune solution durable, 13 pour cent ont l'intention de retourner dans leur lieu de résidence initial et 1 pour cent sont indécis. Les intentions futures de retour sont plus importantes dans les préfectures de Lobaye (40%), Bangui (31%), Haute-Kotto (24%) et Bamingui-Bangoran (20%).

Solutions durables souhaitées par les ménages PDI dans les six prochains mois :



Carte : solutions durables souhaitées par les ménages déplacés internes, par préfecture⁶ :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

⁶ Les réponses "Ne sait pas" à la question sur les intentions futures des PDI ne sont pas représentées dans la carte.

INTEGRATION LOCALE DURABLE

L'intégration locale durable dans le lieu de déplacement actuel constitue la solution durable souhaitée par 69 pour cent des ménages PDI en communauté d'accueil. Ce taux dépasse 80 pour cent des PDI dans les préfectures de Kemo (92%), Mambere-Kadei (93%), Sangha-Mbaere (92%), Mbomou (81%), et Ouaka (80%). En revanche, ce taux est plus faible au profit des retours dans les préfectures de Lobaye (33%) et Haut-Mbomou (29%).

La durée de déplacement impacte également le souhait d'intégration locale durable. Plus la durée du déplacement est longue, plus les ménages semblent enclins à souhaiter s'établir dans leur zone de déplacement. En effet, 74 pour cent des ménages déplacés entre 2014 et 2018 ont l'intention de s'intégrer localement et durablement tandis que cette proportion est de 66 pour cent chez les ménages déplacés depuis moins de 2 ans.

Intentions futures d'intégration locale durable, en fonction de la durée de déplacement :



Par ailleurs, l'activité de subsistance des ménages affecte tout autant le choix d'intégration locale durable. L'enquête a montré que 70 pour cent des ménages ayant des activités de subsistance (commerce, travail journalier) souhaitent s'intégrer localement dans leur lieu de déplacement actuel. Par comparaison, ce pourcentage est de 63 pour cent chez les ménages n'ayant aucune activité de subsistance.

Intentions futures d'intégration locale durable, en fonction de l'activité de subsistance des ménages :



Il ressort globalement de cette analyse que les ménages se déplacent dans un premier temps à cause de l'insécurité en zone d'origine, puis peuvent être tentés de s'établir plus durablement dans leur zone de déplacement si certaines conditions sont réunies. Ces conditions incluent la sécurité, les opportunités économiques, la scolarisation des enfants et les attaches familiales / communautaires dans leur lieu de déplacement.

Facteurs motivant le souhait d'intégration locale durable

L'intégration locale en tant que solution durable privilégiée est motivée par plusieurs facteurs. Les plus déterminants sont la sécurité de la zone de déplacement (38%), la durée de déplacement du ménage (14%) et l'accès à des opportunités économiques (14%).

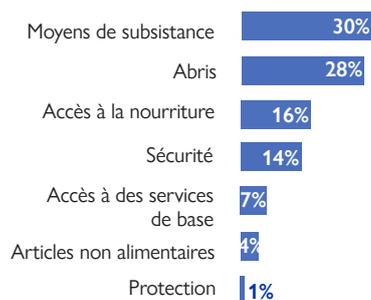
Principaux facteurs motivant le souhait d'intégration locale durable :

Facteurs du choix de l'intégration locale durable	Pourcentage
Sécurité assurée en zone de déplacement	38%
Le ménage est en déplacement prolongé	14%
Accès à des opportunités économiques	13%
Attaches familiales et communautaires en zone de déplacement	11%
Possession d'un abri ou d'un terrain	8%
Fréquentation d'un établissement scolaire par les enfants	7%
L'accès aux services de base est acceptable	7%
Autres	2%

Principaux besoins pour l'intégration locale durable

Les besoins prioritaires des ménages pour appuyer leur intégration locale durable sont par ordre d'importance les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (30%) et l'accès à des abris convenables (28%). Les autres besoins cités sont l'accès à la nourriture, la sécurité et l'accès à des services de base (eau, hygiène et assainissement, éducation, santé etc.).

Besoins prioritaires pour l'intégration locale durable :



RETOUR

En termes de solutions durables, le pourcentage de ménages souhaitant retourner en zone d'origine est plus faible chez les ménages installés en communautés d'accueil par comparaison aux ménages hébergés dans des sites de déplacement. Ce taux est de 13 pour cent chez les ménages en communautés d'accueil contre 35 pour cent chez les ménages installés sur les sites⁷. Ceci est lié au constat que les PDI vivant sur les sites sont souvent exposés à des risques d'éviction des sites et sont plus dépendants de l'assistance humanitaire, d'où le souhait plus poussé de ces derniers de bénéficier de solutions durables orientées vers le retour.

D'autre part, les ménages en communautés d'accueil, après une longue période de déplacement semblent développer des solutions de résilience avec l'accès à des opportunités économiques, la construction d'abris et le développement d'attaches familiales et communautaires en zone de déplacement. Ces facteurs les poussent davantage à souhaiter s'intégrer localement plutôt que de retourner en zone d'origine. Pour autant, le pourcentage de PDI en communautés d'accueil souhaitant retourner en zone d'origine est plus élevé dans les préfectures de Lobaye (40%), Bangui (31%), Haute-Kotto (24%) et Bamingui-Bangoran (20%).

Facteurs motivant le souhait de retour

Les principaux facteurs motivant l'intention de retour des ménages sont par ordre d'importance le manque d'opportunités économiques dans la zone de déplacement (40%), le souhait de rejoindre les autres membres de la famille dans le lieu d'origine (19%) et l'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine (17%). En dehors de ces principaux facteurs, les autres raisons citées sont liées au manque d'assistance humanitaire et aux conditions de vie difficiles dans les zones de déplacement.

Principaux facteurs motivant l'intention de retour :



Principales zones de retour des ménages en communautés d'accueil, parmi les ménages ayant l'intention de retourner dans leur zone d'origine :

Préfecture de Vakaga		Préfecture de Mbomou		Préfecture de Bamingui-Bangoran	
Sous-préfecture de retour	Pourcentage	Sous-préfecture de retour	Pourcentage	Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Birao	95%	Bakouma	74%	Ndele	95%
Ouanda-Djalle	5%	Bangassou	14%	Bamingui	5%
		Rafai	6%		
		Gambo	6%		
Préfecture de Mambere-Kadei		Préfecture de Sangha-Mbaere		Préfecture de Kemo	
Sous-préfecture de retour	Pourcentage	Sous-préfecture de retour	Pourcentage	Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Berberati	39%	Nola	82%	Ndjoukou	59%
Gamboula	22%	Bayanga	11%	Sibut	21%
Amada-Gaza	20%	Bambio	7%	Dekoa	14%
Gadzi	10%			Mala	6%
Carnot	9%				

⁷DTM. Enquête sur les intentions futures des déplacés internes installés sur les sites. Décembre 2022.

RETOUR

Préfecture de Nana-Gribizi

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Kaga-Bandoro	61%
Mbres	39%

Préfecture de Haute-Kotto

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Bria	70%
Ouadda	23%
Yalinga	7%

Préfecture de Bamingui-Bangoran

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Ndele	95%
Bamingui	5%

Préfecture de Ouaka

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Ippy	35%
Kouango	32%
Bambari	21%
Bakala	6%
Grimari	6%

Préfecture de Nana-Mambere

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Bouar	54%
Abba	31%
Baoro	8%
Baboua	7%

Préfecture d'Ombella-Mpoko

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Bimbo	73%
Yaloke	9%
Boali	8%
Damara	5%
Bossebele	5%

Préfecture d'Ouham

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Batangafa	21%
Bossangoa	19%
Nana-Bakassa	14%
Nangha-Boguila	14%
Bouca	12%
Markounda	10%
Kabo	10%

Préfecture d'Ouham-Pendé

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Ngaoundaye	49%
Paoua	20%
Bozoum	14%
Bocaranga	9%
Koui	5%
Bossebele	3%

Préfecture de Haut-Mbomou

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Obo	65%
Zemio	32%
Bambouti	2%
Djema	1%

Préfecture de Lobaye

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Boda	37%
Mbaiki	31%
Boganangone	16%
Boganda	12%
Mongoumba	4%

Ville de Bangui

Sous-préfecture de retour	Pourcentage
Bangui	100%

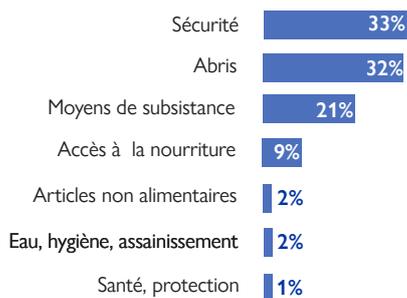
RETOUR

BESOINS PRIORITAIRES POUR LE RETOUR

Les besoins prioritaires pour le retour des ménages sont par ordre d'importance la sécurité (33%), les abris (32%) et les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (21%). En plus de ces trois besoins prioritaires, les autres besoins cités sont les services de base (eau, hygiène et assainissement), la santé et les services de protection.

Il faut aussi considérer que l'accès à un abri (réhabilitation, construction ou aide pour la location) constitue le premier besoin prioritaire le plus cité par les ménages dans chaque préfecture couverte. Le besoin important en abris et en moyens de subsistance s'explique par la détérioration ou la destruction des abris en zone d'origine et par la perte des moyens de subsistance lors du déplacement. La sécurité reste très importante pour le retour effectif des ménages car si la situation sécuritaire se détériore dans les zones d'origine, les ménages retournés pourraient se déplacer de nouveau.

Besoins prioritaires pour le retour des ménages :



Compte-tenu de ces besoins prioritaires pour le retour, les programmes d'accompagnement au retour devraient plus s'axer sur l'appui à la réhabilitation des abris (en cas de destructions importantes dans les zones de retour), sur les évaluations de la situation sécuritaire dans les zones de retour et sur l'appui aux ménages pour l'accès à des activités génératrices de revenus ainsi que la réhabilitation des services de base (forages, services de santé et de nutrition, écoles etc.).

Informations utiles pour le retour des ménages

Les informations les plus utiles pour le retour des ménages sont respectivement l'état de l'abri en zone de retour (65%), les conditions sécuritaires dans les zones de retour (63%), les opportunités économiques (49%) et l'état des services de base (49%). Ces besoins d'information prioritaires pour le retour sont corrélés aux conditions préalables pour le retour axées sur les abris, la sécurité et les opportunités économiques dans les zones de retour ou de réinstallation.

Trois besoins d'information prioritaires pour le retour des ménages :

1	Etat de mon abri en zone de retour	65%
2	Situation sécuritaire en zone de retour	63%
3	Opportunités économiques	49%



La construction et la réhabilitation des abris dans les zones de retour est le besoin prioritaire de 32 pour cent des ménages pour effectuer le retour en zone d'origine.

REINSTALLATION

Dans le cadre des solutions durables en RCA, la réinstallation désigne le souhait de quitter sa zone de déplacement actuel et de se réinstaller durablement dans une zone différente du lieu de résidence initial. Une proportion faible de ménages (3%) a exprimé l'intention de se réinstaller durablement dans une autre zone dans les 6 prochains mois. Ce pourcentage atteint 10 pour cent dans la ville de Bangui. La quasi-totalité des ménages souhaitant une réinstallation ont prévu de s'installer dans une autre localité en RCA (96%) contre 4 pour cent qui ont exprimé le souhait de se réinstaller dans les pays frontaliers (République Démocratique du Congo, Tchad et Cameroun). Parmi les ménages souhaitant se réinstaller en RCA, il faut considérer que plus de 90 pour cent ont l'intention de se réinstaller dans une localité située dans la même préfecture où ils sont actuellement déplacés internes.

Principales raisons motivant le souhait de réinstallation

Les principaux facteurs motivant le souhait de réinstallation sont par ordre d'importance le manque d'opportunités économiques en zone de déplacement (39%), une meilleure situation sécuritaire dans la future zone d'installation (12%), le manque d'assistance humanitaire (11%) et le manque d'opportunités pour la scolarisation des enfants (11%).

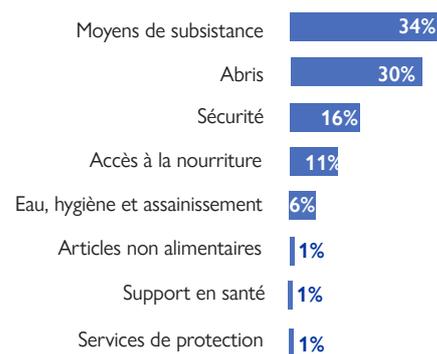
Principaux facteurs motivant le choix de réinstallation en tant que solution durable des PDI :

Facteurs motivant l'intention de réinstallation	Pourcentage
Manque d'opportunités économiques en zone de déplacement	39%
Meilleure situation sécuritaire dans la future zone d'installation	12%
Manque d'assistance humanitaire dans la zone de déplacement	11%
Manque d'opportunités pour l'éducation	11%
Souhait de regroupement familial	8%
Discrimination communautaire	4%
Difficultés d'accès à des services de base	4%
Détérioration de la situation sécuritaire en zone de déplacement	4%
Autres	7%

Besoins prioritaires pour la réinstallation

Les besoins prioritaires pour la réinstallation des ménages sont très comparables aux besoins prioritaires pour le retour. Les besoins les plus cités sont les moyens de subsistance (34%), les abris convenables (30%) et la sécurité assurée dans la future zone d'installation (16%). Les autres besoins cités sont liés à l'accès aux services de base en eau, hygiène et assainissement, santé et protection. Ceci montre que globalement les solutions durables des ménages restent conditionnées par des considérations sécuritaires et par l'amélioration des conditions de vie.

Principaux besoins prioritaires des ménages PDI pour la réinstallation :



CONCLUSION

L'enquête sur les intentions futures des ménages PDI en communautés d'accueil a été menée par la DTM entre le 01^{er} mai et le 05 juin 2023 pour informer les stratégies de solutions durables en RCA axées sur trois piliers : le retour, la réinstallation et l'intégration locale durable.

En définitive, les résultats ont montré que la majorité des ménages en communauté d'accueil (69%) souhaitent une intégration locale durable dans leur zone de déplacement actuel, 13 pour cent ont l'intention de retourner dans leur lieu de résidence initial, 3 pour cent souhaitent être réinstallés dans une autre zone et le reste (15%) soit indécis ou ne souhaitent pas bénéficier de solutions durables pour le moment.

L'intégration locale durable représente donc au moment de l'enquête la solution durable privilégiée par les ménages déplacés internes en communautés d'accueil et davantage chez les ménages en situation de déplacement prolongé (déplacés depuis plus de 4 ans). En effet, la plupart des ménages en communautés d'accueil se déplacent dans un premier temps à cause de l'insécurité qui sévit dans leur zone d'origine, puis sont tentés de s'établir de manière définitive dans leur zone de déplacement s'ils ont des possibilités d'accès à des opportunités économiques et à un abri. Ce souhait d'intégration locale est renforcé par la création de liens familiaux et communautaires dans leur zone de déplacement. Ceci suggère que le déplacement forcé (provoqué par l'insécurité) tend à se muer en un exode volontaire davantage motivé par des facteurs économiques et la recherche de meilleures conditions de vie après une certaine durée de déplacement.

Par ailleurs, le pourcentage de ménages souhaitant retourner en zone d'origine est plus faible chez les ménages installés en communautés d'accueil par comparaison aux ménages hébergés dans des sites de déplacement. Ce taux est de 13 pour cent chez les ménages en communautés d'accueil contre 35 pour cent chez les ménages installés sur les sites.

Ceci est lié au constat que les PDI vivant sur les sites sont souvent exposés à des risques d'éviction des sites d'où le souhait plus poussé de ces derniers de bénéficier de solutions durables orientées vers le retour. Concernant les zones de retour, il faut considérer que 75 pour cent des déplacements ont eu lieu dans la même préfecture dont 55 pour cent au sein de la même sous-préfecture. Les déplacements dans la même aire géographique (préfecture ou sous-préfecture) facilitent la mise en œuvre des programmes d'appui au retour.

Les besoins prioritaires pour chacun des trois piliers des solutions durables : intégration locale durable, réinstallation et retour sont axés globalement sur l'amélioration des conditions de vie. La mise en œuvre des solutions durables est conditionnée par la satisfaction des besoins prioritaires communs à tous les trois piliers. Ces besoins sont par ordre d'importance l'accès à un abri convenable, la création d'un espace sécuritaire sûr et protecteur, l'accès à des moyens de subsistance / activités génératrices de revenus ainsi que la réhabilitation des services de base (l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé et l'éducation). La priorisation des besoins sur les abris est liée au constat que la possession d'un abri (semi-durable ou durable) permet aux ménages de s'établir durablement dans une zone (d'intégration locale, de retour ou de réinstallation) d'autant plus que les besoins en abris sont très sévères dans les zones de retour. Les moyens de subsistance permettront aux ménages d'améliorer leur accès à la nourriture et aux services de base essentiels pour améliorer leurs conditions de vie.

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM en République Centrafricaine via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CENTRAFRIQUE



DTM.IOM.INT/republique-centrafricaine



DTMRCA@IOM.INT

